



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 décembre 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 12 décembre à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 6 décembre 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Irène LEBLOND, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

Absents excusés:

Monsieur Michaël BORDG, pouvoir à Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, pouvoir à Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Atika MORILLON, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Christel DUBOIS

Secrétaire : Madame Irène LEBLOND.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS - ANNEE 2023

### NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-12-12-12)

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Conformément aux engagements pris pendant la campagne municipale, les demandes de subventions ont fait cette année l'objet d'un suivi et d'une étude approfondis : la procédure a été formalisée par l'adoption d'une délibération lors du conseil municipal du 11 juillet et communiquée ensuite largement aux associations. Les demandes de subvention pouvaient ensuite être faites jusqu'au mois de septembre, soit une durée de deux mois.

Les critères pour l'examen des subventions ont par ailleurs été rendus publics. Il s'agit :

- du respect du délai de dépôt de dossier,
- de la vie démocratique de l'association,
- du respect des valeurs républicaines,
- de la cohérence et de la viabilité du projet associatif ou inter-associatifs,
- de l'adéquation des ressources humaines de l'association avec la réalisation des projets présentés,
- des ressources matérielles de l'association,
- de l'impact de l'association sur la vie locale et au plan de l'intérêt général,
- de la participation ou non de l'association au développement du territoire au travers par exemple de projets collectifs inter-associatifs ou d'un projet commun en direction de la population,
- de la cohérence entre la situation financière de l'association et sa demande d'une subvention municipale.

Enfin, toutes les associations ont dû signer une charte les engageant au respect d'un certain nombre de principes afin d'être éligibles au subventionnement municipal.

Conséquence de cet examen rigoureux, les montants proposés en annexe sont en baisse par rapport à ceux votés l'an dernier, de près de 300 000 euros.

La liste des bénéficiaires, l'objet et le montant des subventions sont par ailleurs présentés dans un état annexé au budget.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-7,

Vu la délibération du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 – budget principal,

Considérant que selon les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR, 15 ne prennent pas part au vote (Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Monsieur Michaël BORDG, Monsieur Bernard MERY, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT), 2 abstentions (Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

**DECIDE :**

- **d'attribuer** aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les associations et leurs éventuels avenants,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

PUBLIE, le 13/12/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20221212-lmc129255-DE-1-1

Date de télétransmission : 14 décembre 2022

Le Maire ,

Raphaël COGNET

ASSOCIATIONS	Montant 2023
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
ASSOCIATION AGREÉ LE GOUJON MANTAIS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	1 000
TEAM SENSAS GOUJON MANTAIS 78	450
LES JARDINIERS DU VAL DE SEINE	1 500
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DU MANTOIS ET DU VEXIN	150
LE CLOS DES VIEILLES MURAILLES	600
ASSOCIATION CŒUR DE MANTES	10 500
<b>COMMUNICATION / EVENEMENTIEL</b>	
LA FAYETTE MAQUETTE CLUB DU MANTOIS	500
LFM	2 000
MEDIA 78	10 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE ANACAR	350
142 ÈME SECTION SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE	350
ASSOCIATION COMITÉ D'ENTENTE DU MONDE COMBATTANT DU MANTOIS	1 000
ASSOCIATION FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE	250
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU MANTOIS	1 000
<b>DIRECTION COHESION SOCIALE ET AUTONOMIE</b>	
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	1 500
ANIMATION ET EVENEMENT POUR TOUS	2 000
COLLECTIF DES FEMMES DES GARENNES	3 000
CLUB DES AINES DE MANTES-LA-JOLIE	1 000
ROBOTICS KIDS ACADEMY	5 000
ASSOCIATION FAMILLE MANTAISE	500
ASSOCIATION SOLIDARITE ET PARTAGE	500
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS DE MANTES ET SA RÉGION (APEI DELOS 78)	4 000
ASSOCIATION DES HABITANTS DES MATRAITS	1 000
ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DES YVELINES (VMEH)	500
<b>DIRECTION DE LA CULTURE</b>	
BEAUX ARTS DECOUVERTE	2 000
CHANTE LA JOLIE	700
400 COUPS	5 000
TAMERANTONG	10 000
LES GRANDES ORGUES	15 000
COLLECTIF 12	150 000
BULLES DE MANTES	10 000
BLUES SUR SEINE	25 000
START 2 STEP	5 000
MANTES MANUFACTORY	50 000
ÉCOLE DES 4 Z'ART	200 000
CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	270 000
KENLAW DANCE ACADEMIA	2 000
MANTAVENIRS SPORTS ET CULTURE (MASC)	800
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	355 000
<b>DIRECTION SCOLAIRE</b>	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DE L'INTÉGRATION AFRICAINE (APCIA)	4 000
SOUTIEN SCOLAIRE ET AIDE AUX DEVOIRS (SSAAD)	3 500
EIAPIC	8 000
EVEIL MAT'INS	5 000
ÉNERGIES SOLIDAIRES	18 000
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE MANTES EN YVELINES	200
JEUNESSE PHYSICIEN	2 000
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 500
KAWTAL JANNGOOBÉ PULAAR FULFULDE (KJPF)	3 000
SIGMA F	4 000
ASSOCIATION POUR LA REUSSITE ET L'ORIENTATION DES APPRENANTS (AROA)	2 000
AU SERVICE DU MONDE	1 500
MANTES ESPERANCE BANLIEUE	2 000
<b>DIRECTION DES SPORTS</b>	
MANTES 78 MUAY THAI CLUB	6 000
WATER POLO DU MANTOIS	1 000
CERCLE DE YOGA DU MANTOIS (CYM)	500
CERCLE DES NAGEURS DE MANTES-EN YVELINES	3 000
LES TWIRLS ACADEMY	1 000
ASSOCIATION SPORT TEAM CFBC 78	1 000
FOOTBALL CLUB DU MANTOIS 78 (FCM)	215 000
TAEKWONDO VAL DE SEINE	5 200
ASSOCIATION BOUGAINVILLE SPORT	2 000
SPORT ATTITUDE 78	6 000
MANTES FUTSAL KISSMAN CLUB	4 000
ASSOCIATION FRAGFIT	3 000
SOCIAL SPORT PERFORMANCE	3 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - Mantois Sports en Seine vacances	80 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - Mantois Sports en Seine hors vacances	50 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - ARVEJ et cité éducative	21 000
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM) - club omnisports	300 000
JEUNESSE ET DIVERSITE	12 500
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MATAM (FADERMA)	1 500
QUINZAINE DE LA SANTÉ (FADERMA)	4 000
RAP2D	2 000
COEUR DU FOUTA	5 000
<b>PARTICIPATIONS</b>	
ÉCOLE EVA DE VITRAY	18 056
ÉCOLE NOTRE DAME	109 650



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 17 avril 2023**

---

L'An deux mille vingt trois le 17 avril à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 11 avril 2023, s'est assemblé  
En salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET,  
Maire.

Présents : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur  
Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame  
Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur  
Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG,  
Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Madame Marie-Claude  
BERTHELOT, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine  
GARNIER, Madame Irène LEBLOND, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid  
HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur  
Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame  
Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur  
Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Christel DUBOIS, Madame  
Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey  
HALLIER

Absents excusés:

Monsieur Bernard MERY, pouvoir à Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Florent  
GAVARIN, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Altaaf JIVRAJ, pouvoir à  
Madame Edwige HERVIEUX, Madame Fatimata KAMARA, pouvoir à Monsieur  
Albert PERSIL, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI,  
Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Christel DUBOIS

Absents:

Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Madame Véronique  
TSHIMANGA

Secrétaire : Clara BERMANN.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice,  
lesquels sont au nombre de 43.

# POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2023-04-17-37)

La ville de Mantes-la-Jolie est signataire du Contrat de ville du Mantois depuis le 25 juin 2015. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, a prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée des contrats de ville, par un Protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 a été actée dans la Loi de finances 2022.

A ce titre, la Ville est engagée dans une démarche de co-construction avec ses partenaires associatifs et institutionnels, qui œuvrent sur le « quartier prioritaire-Politique de la Ville ». Ces partenaires interviennent sur plusieurs axes inscrits dans le Contrat de Ville unique du Mantois : l'éducation, la cohésion sociale, l'emploi, l'insertion et le développement économique et le cadre de vie, en portant des actions avec et à destinations des habitants.

L'inscription de crédits spécifiques proposée par la Ville est un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique partenariale de développement social en direction des « quartiers prioritaires ».

La Ville a lancé son appel à projets spécifique du 03 janvier au 03 février 2023. Au regard des projets présentés et de l'étude technique par les services, la répartition de l'enveloppe budgétaire est proposée par la présente délibération, complément des financements par ailleurs octroyés pour certaines associations par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dans le cadre de ce même Contrat de Ville 2015-2023.

Trente-trois associations présentant cinquante-six (56) actions répondant au champ d'action inscrit dans l'Appel à Projet municipal Politique de la Ville ont ainsi été retenues sur la programmation 2023.

A cet effet, la Ville propose de cofinancer les associations pour les actions spécifiques présentées et qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : culture, sport, éducation, parentalité, lien social, insertion et cadre de vie et santé.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations liées au titre de la Politique de la Ville, et d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens et tous les documents y afférents.

## DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de ville 2015-2020, signé le 25 juin 2015, qui prévoit une programmation annuelle sous forme d'appels à projets,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, prorogeant la durée des Contrats de Ville jusqu'en décembre 2022,

Vu la loi de Finances 2022 portant sur la prorogation du Contrat de ville jusqu'en décembre 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n° DELV-2022-11-28-07 du 28 novembre 2022 relative à l'avenant de prorogation du Contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu l'Appel à Projets spécifique adopté lors du Conseil municipal du 12 décembre 2022,

Considérant le vote du budget qui prévoit un cofinancement par la Ville de projets spécifiques portés par des associations,

Considérant le rôle prépondérant des associations dans le maintien et le développement de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville,

Considérant les actions présentées à la clôture de l'Appel à Projets intervenue le 03 février 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 37 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Madeleine GARNIER)

### DECIDE :

- **d'accorder** aux associations listées ci-dessous les subventions au titre du contrat de Ville 2015-2022, prorogé jusque fin 2023, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville pour la programmation 2023, selon les thématiques suivantes :

### Culture :

Associations	Actions	Montants
Collectif 12	Atelier de pratiques artistiques pour enfants et adolescents	1 000€
	Le Plein été	3 000€

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Le Chaplin	Résidence d'artistes Tours de la Dalle Ronsard	1 000€
	FestiVal	1 000€
	Vacances créatives	1 000€
Tamerantong	Théâtre et éducation populaire à MLJ	1 000€
Association TXK	Ultimate Rap	1 000€

**Sport :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Taekwondo Val de Seine	Tiers lieu éducatif et sportif	1 000€
	Tiers lieu éducatif et sportif (Axe Vétérans)	500€
	Tiers lieu éducatif et sportif (Axe Femmes)	500€
Mantes Futsal Kissman Club	Séjour de perfectionnement au Futsal en Mayenne	2 000€
Jeunesse et Diversité	Organisation de la 4 <sup>ème</sup> édition de la coupe des Nations Mantaises	2 500€
Mantes Muay Thai Club	Sport et Citoyenneté	2 000€
Sport Attitude 78	Sport et culture	9 000€
SSP	All Day Week	4 000€
Au service du monde	Yvelines Olympiades 1 <sup>ère</sup> édition	1 210€
FC Mantois	Football au féminin « Ma place sur le City du Quartier »	7 000€
	Mon Football autrement	7 000€
FRAGFIT	Thématique Culturelle Sportive environnementale	1 500€
ASM	Fête le Mur AS Mantaise Tennis	1 000€
ASM	Mantois Sport en Seine Hors VVV	8 000€
	Mantes Sport en Seine VVV	8 000€



**Education :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Eveil Mat'Ins	Sociabilisation de l'enfant et aide à la parentalité	4 000€
Sigma F	Objectif BAC	2 000€
	Sigma Up	3 000€
	Sigma Sup	1 000€
KJPF	Education Parentale	1 500€
Ensemble il me semble	Cité rencontre prévention	1 000€
APCIA	Éducation et culture du cœur	2 000€
Robotik Kids	Robotique	5 000€
SSAAD	Médiation scolaire éducative et familiale	1 000€
	Accompagnement à la scolarité	2 000€
EIAPIC	J'ai un projet donc je suis	2 000€
	Sur les chemins de la citoyenneté	2 000€
	S'informer pour mieux s'orienter	2 000€

**Parentalité :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Collectif des Femmes des Garennes	BAOBAB	3 000€
EIAPIC	Atelier parents-enfants Et si on jouait ?	2 000€

**Lien social :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
CHPM	Médiation sociale	1 500€
Collectif des femmes des Garennes	Séjour découverte au Puy du Fou	4 000€
RAP2D Réseau d'accompagnement	Sensibilisation au développement durable	2 000€
GUT FAMILY	Au cœur des Inventeurs	1 000€
KJPF	Médiation sociale	1 000€
SSAAD	Atelier sociolinguistique autonomie	2 000€
Association Famille Mantaise (AFM)	Écologie	1 000€
Jeunesse Physicien	Phyz Cup	1 000€
CIDFF	Accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives Mantes-la-Jolie	1 940€

**Insertion :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
IFDEV	Lutter contre la fracture numérique	1 250€
	Cours du soir	1 250€
Cœur du Fouta	4 <sup>ème</sup> Promotion Citoyennes et Engagées	3 000€
	La couture comme levier d'insertion citoyen et solidaire	3 000€
	Incubateur. Les créatrices ambitieuses	3 000€
SSAAD	Atelier « Initiation à l'informatique et au numérique »	500€
KJPF	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500€
AET	3 Actions : 1) Prêt de vélo pour les jeunes du PRIJ 2) Chantier insertion vélos 3) Atelier Auto Réparation	1 500€

**Santé :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
FC Mantois	Ma santé avant tout	10 000€
Handi New Vision	Sensibilisation au handicap visuel	1 500€

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout document y afférent.

PUBLIE, le 24/04/2023

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20230417-lmc129664A-DE-1-1

Date de télétransmission : 25 avril 2023

Le Maire ,

Raphaël COGNET